Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 5 (1929-1930)

Heft: 6

Artikel: La mort de Monsieur Scheurer

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-706549

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

à votre geste pieux que vos pays, pour la plupart, ont souffert infiniment plus que la Suisse des horreurs de la guerre, aussi nos pensées vont-elles en ce jour à tous ceux qui pleurent sur tant de tombes trop tôt fermées. C'est du fond du cœur que nous vous disons notre gratitude au nom des familles de nos morts et pour nos soldats.

Mesdames, messieurs,

Laissez-nous vous exprimer le réconfort, la nécessité même que nous trouvons à nous réunir chaque année, pendant quelques instants, devant ce modeste monument érigé par le peuple de Genève à ses enfants. Il est le symbole du dévouement absolu au pays que nous aimons. A cette patrie suisse dans tout ce qu'elle a de beau, de sublime, de sacré : la famille, nos libertés, nos droits et nos devoirs aussi. Que Dieu lui conserve la paix et répande sur elle ses bienfaits.

Et c'est à nos devoirs que nous songerons maintenant.

Si du monde invisible, où ils goûtent le repos éternel, les camarades disparus pouvaient faire entendre leur voix, pensez-vous qu'ils n'auraient que des louanges à nous adresser ?

Pourquoi ces querelles qui sans cesse divisent les citoyens de notre république, cet égoïsme, ces ambitions intéressées ? Pourquoi ? Parce que nous ne réagissons pas contre notre nature qui désire son bien-être avant le bien du pays et des citoyens.

Mais le sacrifice de ces soldats restera-t-il stérile ? Aujourd'hui, armons-nous d'une volonté nouvelle pour travailler sans relâche à la réalisation d'un idéal patriotique.

Par le fait de la situation géographique de notre canton, il importe qu'à Genève, peut-être plus encore que chez nos confédérés, les citoyens dévoués à la patrie s'unissent. Pour résoudre heureusement les importants problèmes qui se posent actuellement pour notre ville, cette union, cette solidarité sont indispensables.

N'oublions pas que notre lac étend ses rives vers d'autres contrées habitées par des compatriotes, que par delà les collines et les montagnes il est des confédérés qui parlent une autre langue, ont une religion différente, mais que tous, dans une union sacrée, nous poursuivons un même idéal. Cette communauté d'idées et d'aspirations, c'est la patrie qui l'a créée. Et l'armée, qui réunit sous une discipline unique ces hommes aux mentalités diverses, est la meilleure garantie de cette union. C'est pourquoi, elle restera la plus populaire, la plus solide de nos institutions nationales.

Sachons donc tourner les regards et tendre les mains vers nos confédérés, non pas dans un esprit de lucre ou de critique, mais pour offrir le meilleur de nous-mêmes.

Aujourd'hui, le pays ne nous demande plus de mourir pour lui, mais de vivre pour le servir.

Voilà le devoir du citoyen suisse.

Et c'est cette Genève suisse qui se recueille en ce moment près de ce monument. Nous voulons en face des drapeaux des bataillons genevois, renouveler ici le serment solennel de fidélité, qu'avec tant de camarades nous fîmes à la Patrie il y a quinze ans, quand, tête découverte et la main haute, nous avons prononcé de toute notre âme ces mots : « Je le jure ». —

Puis au milieu d'un silence impressionnant tandis qu'un avion militaire survole la foule immense le **capitaine Roussy** lit le serment de fidélité que nos morts jurèrent avant de partir pour le sacrifice.

«Je remercie en votre nom, mesdames et messieurs, le sergent-major Maridor pour les paroles énergiques et émouvantes qu'il vient de prononcer.

Vous êtes venus rendre hommage à la mémoire de ceux qui ont donné leur vie pour notre patrie aimée.

Ecoutez la lecture du serment qu'en partant ils avaient prêté :

« Les officiers, sous-officiers et soldats jurent ou promettent solennellement :

« De rester fidèles à la Confédération ; de sacrifier leur vie pour la défense de la patrie et de sa Constitution ; de ne jamais abandonner les drapeaux ; de se conformer strictement aux lois militaires ; d'obéir scrupuleusement et ponctuellement aux ordres de leurs chefs ; de maintenir et d'observer une discipline sévère et de faire tout ce que l'honneur et la liberté de la patrie exigent d'eux. »

Ce serment, nos camarades l'ont tenu ; en souvenir de cette fidélité magnifique qui alla jusqu'au sacrifice, je vous invite à vous recueillir pieusement en silence pendant une minute.»

* * *

Nos camarades ont payé de leur vie le dévouement à la Patrie. Bien avant eux d'autres Suisses sont tombés pour la défense de nos franchises. Et encore une fois que leurs noms soient associés en ce jour de nombre 1929 aux noms des récents disparus !

Aux morts ! Mots touchants ; mots d'amour et mots d'admiration ! Merci aux officiers, aux sous-officiers, aux soldats, aux délégués d'innombrables sociétés, aux citoyens et aux amis étrangers qui ont tenu à venir apporter au pied du monument du Parc Mon Repos le tribut de leur pieux Souvenir ! D.

La mort de Monsieur Scheurer

La mort du chef de notre département militaire fédéral met en deuil l'armée suisse. Nous ne voulons pas laisser disparaître ce citoyen de race sans lui dire l'émotion que nous ressentons devant sa brusque disparition. **Karl Scheurer** aimait avec passion son pays et ceux qui sont chargés de le défendre. Il n'y a pas longtemps qu'il assistait aux défilés de nos troupes rentrant de manœuvres et qu'il admirait leur belle tenue. Il sut résister calmement aux virulentes attaques de l'extrême gauche et se montra toujours un énergique soutien de l'ordre national. Modeste jusqu'à sa mort il indiquait dans ses dernières volontés qu'il n'était pas nécessaire pour ses obsèques de lever de la troupe, bel exemple des plus hautes vertus civiques !

Néanmoins ses camarades de l'armée l'accompagneront pieusement en pensée au champ de repos !

Karl Scheurer vivra en nous comme un citoyen qui a donné le meilleur de sa vie pour le plus grand bien de son pays !

*

Voici ce que le «Journal de Genève» dit à ce sujet:

«Karl Scheurer, qui allait être appelé à présider la Confédération en 1930, est mort des suites d'une opération subie le 31 octobre.

Né à Sumiswald en 1872, le futur conseiller fédéral fut élevé dans les traditions du plus pur patriotisme et du sentiment du devoir civique. Pendant plus d'un quart de siècle, son père avait géré les finances du canton de Berne. Lui-même fit des études de droit à Neuchâtel, à Berne et à Berlin et fut un fervent zofingien, puis s'établit comme avocat dans la ville fédérale. Dès 1901, la confiance de ses concitoyens envoyait le jeune juriste siéger au Grand Conseil, dont il fut membre jusqu'en 1910, date de son élection au Conseil d'Etat. Dès lors, pendant neuf ans, il suivit la carrière paternelle, dirigeant avec sagesse, au cours de la période mouvementée de la guerre, le Département bernois de la justice puis celui des finances.

Les débuts de Scheurer dans la politique fédérale datent de 1914 : il fut alors élu conseiller national, et s'acquitta de son mandat avec beaucoup de conscience. Sans devenir un chef politique, il exerça cependant une grande influence sur ses collègues ; mais, dépourvu d'ambition, il déclina une réélection lors de la première application de la Proportionnelle aux élections du Conseil national, en novembre 1919 : il ne se doutait guère qu'un mois plus tard, cédant aux instances réitérées de ses amis, il franchirait le seuil du Conseil fédéral.

La mort de M. Ed. Müller, magistrat blanchi sous le harnais, créa en effet une troisième vacance au Conseil fédéral, à côté de celles qui étaient provoquées par un refus de réélection de MM. Ador et Décoppet. Suivant une tradition ininterrompue, seul un Bernois pouvait occuper ce siège: on fit appel à M. Scheurer, qui accepta.

Quel département allait-il diriger ? On songea pour lui aux finances, pour lesquelles il était bien préparé par son activité au Conseil d'Etat bernois ; mais, en définitive, ce fut une autre solution qui prévalut : M. Musy devint grand argentier, et M. Scheurer assuma la présidence du Département militaire. Le nouveau conseiller fédéral bernois avait, en effet, parcouru une belle carrière dans nos milices ; c'est dans l'artillerie qu'il avait conquis ses grades, dont le dernier était celui de colonel.

Dès lors il allait se consacrer à l'étude des expériences faites pendant le service actif, puis à la réorganisation de notre armée. Tâche lourde et fatigante, tâche ingrate, aussi, car le Département militaire n'est pas un lit de roses : son chef est constamment harcelé, critiqué attaqué par les députés de l'extrême-gauche. Mais, Bernois à la solide carrure, mêlant à beaucoup de bonté naturelle une grande énergie, Scheurer était capable de tenir tête à ses censeurs, et bien souvent, au cours des dix années qui viennent de s'écouler, les voûtes du palais fédéral allaient retentir de ses mâles accents. Pour le maintien de l'ordre, il était intransigeant. Pour la préparation de l'armée à ses tâches nouvelles, il était minutieux et persévérant.

Nous n'entreprendrons pas d'énumérer aujourd'hui les réformes législatives et techniques auxquelles il voua ses efforts. Nous nous bornerons à rappeler qu'une mise au point générale de nos institutions militaires s'était révélée nécessaire, qu'il fallut doter notre infanterie des compagnies de mitrailleuses, puis de fusils-mitrailleurs, qu'une nouvelle répartition des unités fut décidée, qu'un nouveau code pénal militaire fut élaboré, que l'aviation prit un grand essor. La dernière transformation à laquelle il a présidé est celle du landsturm, qui suit de près la reprise des cours de la landwehr.

A côté de ses attributions de chef du Département militaire, Scheurer collabora avec ses collègues à la solution des questions politiques les plus importantes : il était de bon conseil pour les problèmes financiers, joua un rôle pacificateur dans la bataille du blé, fit partie pendant plusieurs années de la commission des affaires étrangères. Elu conseiller fédéral deux années après M. Haab, il prit rang à la suite du magistrat zuricois pour les élections du bureau : vice-président en 1922, il présida la Confédération en 1923 avec un mélange de bonhommie et d'autorité qui lui attira la sympathie de la population. Il avait commencé un nouveau cycle dans la haute magistrature, puisqu'il a occupé cette année la vice-présidence, et devait être élu, en décembre prochain, président de la Confédération pour la seconde fois.

Un sort cruel vient de briser les espoirs que mettaient en lui les citoyens suisses soucieux du maintien de nos meilleures traditions civiques. Sa mort creuse, au Conseil fédéral, un vide qui sera difficile à combler.

Conservons le système des milices

Un ouvrage du colonel Sonderegger.

Le «Démocrate» (Delémont) publie l'intéressante article que nous reproduisons avec plaisir :

La participation enthousiaste des masses populaires au défilé de la 2e division — et qui aurait pris des proportions plus saisissantes encore si les Chemins de fer fédéraux, prévoyant cette affluence, avaient organisé des trains spéciaux — a montré à plus d'un sceptique combien notre peuple est attaché à notre système de milices. Nous devons proclamer bien haut que, si à la prochaine conférence internationale sur la limitation des armements, telle puissance anglo-saxonne ou autre manœuvre en vue de faire supprimer les armées nationales sur le continent pour les remplacer par des armées de métier, nous saurons opposer à de telles prétentions, en ce qui nous concerne, une fin de non recevoir absolue.

Quoi qu'on puisse penser des armées semi-permanentes qui dominent encore en Europe, il est certain que, de l'aveu des meilleurs techniciens comme des porte-parole les plus autorisés du socialisme pacifiste — les Jean Jaurès, les Paul-Boncourt, les Jouhaux, les Breitscheid, les De Brouckère — les milices représentent la véritable armée du désarmement. Tout simplement parce qu'elles ne permettent pas l'invasion d'un territoire étranger dans un délai de plus d'un mois à partir de la mobilisation ; or, ce temps gagné suffit pour permettre aux forces de paix de l'emporter sur celles de carnage.

Cela, il importerait que le Conseil fédéral le proclamât officiellement, en des termes qui ne laissent place au moindre doute. La réponse du peuple suisse quasi-unanime à ces suggestions sera simplement : Non, non, et trois fois non. Qu'on se le dise !

La grande guerre a eu l'avantage de faire surgir des témoignages catégoriques de grands chefs militaires étrangers au sujet de la valeur militaire de notre système de défense nationale. Seules des personnes mal informées ou de mauvaise foi peuvent en contester l'importance décisive.

Reste l'objection du défaut, dans notre armée du gros matériel de guerre. L'auteur de ces lignes, ayant vu l'armée française de 1918, sera le dernier à contester que l'on ait pu se poser cette question. Gardons-nous cependant de la prendre au tragique, comme on le fait dans certains milieux, avec une exagération évidente. D'abord parce qu'une guerre isolée de deux puissances est de plus en plus du domaine de l'invraisemblance, et que, dans une coalition, les grandes armées suppléront — il est de leur intérêt bien entendu de le faire — aux besoins des petites, comme ce fut le cas au profit des troupes belges, au cours de la grande guerre.

Non moins importantes sont les particularités de notre terrain montagneux, obstacle qui n'est pas à dédaigner pour ces moyens de destruction, comme on peut le voir par l'étude des campagnes de la Macédoine, notamment de celle de l'automne 1918, qui fit la brèche dans l'immense muraille des empires centraux.

* * *

Signalons à ce propos l'ouvrage important que publie — chez Huber & Cie., à Frauenfeld — le colonel Sonderegger, sous le titre De l'attaque de l'infanterie aux opérations stratégiques (Infanterieangriff und strategische Operation). L'ancien chef de l'état-major général s'oppose à ce qu'on réduise encore la proportion de l'infanterie, la reine des batailles, vis-à-vis des autres armes, même mieux pourvues de matériel. C'est sur une